

DATE DE CONVOCATION : 4 Juin 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: S. DELIMOGEES

SECRETAIRE DE SEANCE : Elise PISANI

OBJET : BUDGET ANNEXE CŒUR DE PAYS : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020 par délibération n° 2020-28 du Conseil Municipal du 26 février 2020,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les ajustements nécessaires suite à la non inscription de crédit sur le compte 6718 « autres charges exceptionnelles » nécessaires pour le règlement d'intérêts.

Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Article	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT - Dépenses		
6718	Autres charges exceptionnelles	500.00 €
022	Dépenses imprévues	- 500.00 €
		- €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- ✓ d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 1,
- ✓ de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE